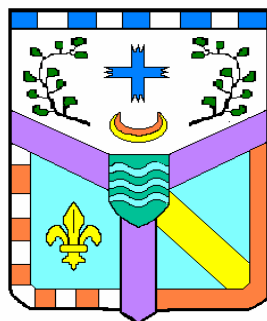
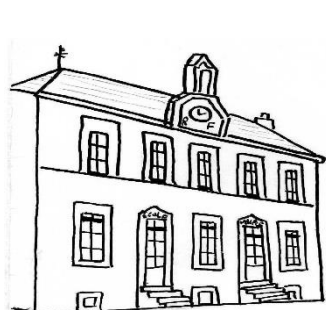


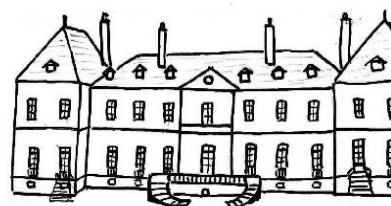
LE PERCIQUOIS



PÉRIODIQUE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

- Le mot du Maire
- Compte rendu des réunions du conseil municipal
- La Vie communale
- Associations
- Moments de détente
- Etat civil - Infos pratiques

N° 37 – Juillet 2020



LE MOT DU MAIRE

Sept mois se sont écoulés depuis la parution de votre dernier perciquois.

Mi-mars nos élections municipales n'ont pu aboutir à leur terme. Un deuxième tour nécessaire a eu lieu fin juin, suivi de l'élection du maire et des adjoints. Je voudrais remercier toutes les Perciquoises et tous les Perciquois qui m'ont soutenu et réitéré leur confiance pour un nouveau mandat. Mais aussi féliciter tous les conseillers pour leur élection. Tous mes remerciements à l'ancien conseil pour le travail effectué pendant ces six dernières années.

Mais surtout, sept mois marqués par une crise sanitaire que seul un scénario de fiction aurait pu imaginer. Par bonheur, notre commune a été épargnée à ce jour. Vous avez su appliquer les mesures de sécurité.

Pendant cette période de confinement, nos agents communaux ont vu leur organisation adaptée afin d'assurer une continuité des services, tout en se protégeant. Un grand merci pour leur dévouement.

Du dévouement aussi pour tous les soignants qui ont œuvré pendant le confinement, en particulier pour ceux habitant notre commune. J'en profite pour les saluer et surtout les remercier. Lors du vote du budget 2020, j'ai proposé une allocation exceptionnelle qui leur a été attribuée personnellement.

Pendant ces mois difficiles à vivre, certains commerçants se sont diversifiés du fait de l'arrêt de leur activité principale. A Percey, ce fut le cas de Bertrand BECARD, traiteur, qui nous a proposé la livraison à domicile de denrées alimentaires ou de plats préparés. Tous les produits étaient en provenance de producteurs locaux. Bravo pour cette initiative qui a permis de passer cette période avec sérénité.

Je voudrais vous faire partager les propos de V. BERBERIAN, président des maires ruraux de France, à l'occasion d'un édito courant avril/mai :

« Dans le contexte exceptionnel dans lequel nous nous trouvons, que dire, sans risque de tomber dans la facilité du grandiloquent « appel au nouveau monde » ou dans la critique insignifiante du « ils auraient dû - y a qu'à - faut qu'on ». Les réseaux sociaux vomissent à l'envi des commentaires de canapés et les plateaux télé ne sont pas en reste grâce aux éternels experts en tout, qui délivrent avec suffisance des messages souvent contradictoires.

Dans cet imbroglio généré par l'incertitude, pour ne pas dire l'angoisse, et l'inexpérience face à ce type de situation inédite, c'est le rapport de nos sociétés au temps qu'il faut reconsidérer. Et pas seulement dans l'hexagone ou en Europe mais sur l'ensemble de notre planète, tant les systèmes sont intrinsèquement liés.

En ce qui nous concerne, après les 30 glorieuses, nous aurons connu les 30 foireuses qui nous conduisent là où nous sommes. Espérons que les 30 prochaines soient réellement porteuses....

Pour l'instant la priorité est à l'action afin d'éviter le pire... Si le pire est devant nous, alors il faut agir, réagir comme nous le faisons tous à notre échelle, à notre niveau de responsabilité.

Comment ne pas être émerveillé par le fait qu'en quelques jours, la France soit devenue un immense atelier de confection de masques ? Preuve s'il en est de notre capacité de résilience. Une réactivité qui est plutôt bon signe.... »

Des propos très forts et qui reflètent pourtant la vérité.

Quant à nos enfants, après 3 mois de confinement nos écoles ont pu rouvrir. Une reprise timide mi-mai, avec un présentiel d'une vingtaine d'enfants sur 122 inscrits. Mi-juin a vu le retour quasiment complet des élèves. Des protocoles sanitaires très complexes à mettre en œuvre nous ont été imposés. Qu'en sera-t-il en septembre ?

Courant du premier trimestre, nos chemins ruraux ont été entretenus comme à l'accoutumé par nos exploitants agricoles. Un grand merci à tous les participants, perciquois ou non, qui permettent de conserver notre voirie vicinale dans un état correct, malgré les vitesses excessives de certains sur nos chemins entraînant des détériorations.

Je vous laisse parcourir votre périodique qui entre dans une aire de parution semestrielle.

Prenez bien soin de vous.

Daniel BOUCHERON

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 13 décembre 2019

- DECISION MODIFICATIVE N°3

Le conseil municipal décide d'ajuster les comptes d'investissement pour passer les écritures comptables relatives à la demande d'emprunt auprès du Crédit Agricole.

Le 7 février 2020 :

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BP

Le conseil municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Principal, dressé par M. Daniel BOUCHERON, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte-rendu administratif lequel peut se résumer ainsi (en accord avec M. LAGRANGE, comptable public de Saint-Florentin) :

	BUDGET PRINCIPAL	
	En €	
	Fonct	Invest
Dépenses	190 445,18	73 515,25
Recettes	201 715,88	78 160,84
Résultats de l'exercice	11 270,70	4 645,59
Résultats reportés	95 774,23	- 31 716,92
Résultats définitifs	107 044,93	- 27 071,33

VOTE et ARRETE à l'unanimité des présents, les résultats définitifs du CA.

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BP

Le conseil municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures : le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres et tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre ;

- **Considérant** que toutes les opérations sont régulières ;
- **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2019 du Budget Principal.

- AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Le conseil municipal constate que le Compte Administratif du Budget Principal 2019 présente un excédent de fonctionnement de **11 270,70 €**, et un excédent d'investissement de **4 645,59 €** pour le Budget Principal ; décide d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'investissement
(Compte 1068 au budget 2020) : **36 671,33 €**

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section de fonctionnement
(Ligne 002 en excédent au budget 2020) : **70 373,60 €**

AFFECTE obligatoirement à l'exécution du virement à la section d'investissement
(Ligne 001 en déficit au budget 2020) : **- 27 071,33 €**

- REEVALUATION ANNUELLE DE LA PARTICIPATION A LA COMPLEMENTAIRE SANTE DES EMPLOYES COMMUNAUX

Il convient à chaque début d'année de réévaluer les montants de la complémentaire santé des employés comme le conseil du 21 septembre 2012 en a décidé par délibération.

Le conseil municipal décide d'ajuster le financement mensuel de la mutuelle des employés communaux à compter du versement des salaires de février 2020.

- ◆ 19,95 € / mois pour l'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- ◆ 17,65 € / mois pour l'adjoint technique

- FORMATION A L'INITIATION AU DEFIBRILLATEUR

La commune possédant deux défibrillateurs, il est nécessaire qu'une partie de la population soit initiée aux gestes qui sauvent axés sur le maniement du défibrillateur.

Le SDIS de l'Yonne propose une formation d'1h30 par groupe de 10 personnes pour un montant de 200 €.

Le conseil municipal décide de mettre en œuvre la formation et à procéder à ces dépenses.

- REMPLACEMENT UNITE CENTRALE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le dernier achat de l'unité centrale de la mairie remonte à 2012. Il est décidé de procéder à son remplacement. Cette unité, équipée de Windows 7 n'est plus mise à jour par Microsoft.

La société CERIG, qui est le prestataire informatique pour les logiciels métiers et qui est en contrat pour la maintenance du PC, nous propose un devis de 1 577,15 € HT (1 892,58 € TTC) pour l'unité centrale et son environnement. Le conseil municipal accepte ce devis.

- CONTROLE OBLIGATOIRE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Après consultation de 6 cabinets spécialisés dans ce genre de vérification : Les EPRIS, DEKRA, VERITAS, SOCOTEC, APAVE, et VERITECH,

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la société VERITECH pour un montant de 375 € HT.

- ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX

L'entretien des chemins réalisé par les agriculteurs de la commune et certains conseillers, comme chaque année, a été étendu à la participation des agriculteurs des communes voisines utilisant également les chemins ruraux de la commune. La commune procédera à la commande du concassé, et remercie par avance les agriculteurs.

- INFORMATIONS DIVERSES

Risque de chute d'arbres du parc du Château dans le cimetière. M. le maire interviendra auprès de la propriétaire afin que celle-ci fasse le nécessaire.

RPI : lors d'une réunion avec l'inspecteur d'académie, il a été annoncé une baisse d'effectif globale sur le département de 700 enfants, et donc une suppression de 9 emplois/enseignants.

Les prévisions d'effectif du RPI à la rentrée de septembre 2020 étant à la baisse (122 enfants, soit une moyenne de 20 enfants par classe), nous sommes susceptibles de perdre une classe.

Début décembre 2019, l'exploitante de la ferme des Esserties a effectué un labour sur deux parcelles communales qu'elle a en bail. Nous avons constaté des dégradations très importantes des chemins des Tierces et de la Chaume au Beurre. Un courrier recommandé lui a été adressé lui signifiant de remettre en état le plus rapidement possible ces chemins. Parallèlement, nous avons adressé un courrier de déclaration de sinistre à notre assurance. Fin janvier, Mme VAN'T KLOOSTER Gaëlle nous a répondu qu'elle s'engageait à remettre les chemins en état.

Cimetière : accessibilité. – Lors de la dernière cérémonie d'obsèques, la présence d'une personne en fauteuil roulant nous a interpellés quant à la difficulté d'accessibilité de notre cimetière. M. le maire demande à chacun de réfléchir sur une solution permettant de remédier à ce problème.

Le 7 avril 2020 :

- AUTORISATION DE DEMANDE DES SUBVENTIONS

M. le maire évoque le projet d'accessibilité autour de l'église Saint Loup tel que vu lors du dernier conseil municipal.

Un estimatif des travaux à réaliser basé sur des devis établis en 2020, fait apparaître une dépense de près de 17 000 € HT.

Il est décidé que ces travaux seront inscrits au Budget Primitif 2020.

M. le Maire est chargé de solliciter toutes subventions possibles auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental.

Le 5 juin 2020 :

- VOTE DES TAXES DIRECTES

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide la reconduction du taux des taxes directes locales 2020 sans augmentation, soit :

	2019	2020
Foncier Bâti	12,79	12,79
Foncier non Bâti	49,31	49,31
CFE	17,94	17,94

Le produit fiscal attendu qui s'élève à **45 108 €**.

Le taux de la Taxe d'Habitation n'est désormais plus voté par le conseil municipal. Le taux de 16,52% est conservé par l'Etat pour une compensation financière au niveau budget communal. Pour 2020, la valeur est de 51 146 €.

- ALLOCATION EXCEPTIONNELLE

Suite à la crise sanitaire (covid-19) et à la période troublée des trois derniers mois, M. le maire propose une aide exceptionnelle aux soignants habitant la commune de Percey et ayant travaillé pendant la période de confinement. L'objectif est de récompenser leur dévouement auprès des personnes hospitalisées ou en maison de retraite.

Cette aide, d'un montant de 80 € par soignant, sera inscrite au budget 2020. Le conseil municipal décide de verser la somme de 80 € sous forme de bons d'achats aux **8 soignants** de la commune.

- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

		2020
65	Détail des subventions versées aux associations	1 175 €
6574	OCCE/ RPI – (1€/hab +7€/enfants scol)	350 €
6574	AFM Téléthon	30 €
6574	Croix Rouge	30 €
6574	Restos du cœur	30 €
6574	Association Paralysés de France	30 €
6574	MFR Toucy (1 élève)	30 €
6574	Yonne Alzheimer	30 €
6574	Sidaction	30 €
6574	Association sauvegarde Eglise de Percey	100 €
6574	Ligue contre le cancer	30 €
6574	Comité des fêtes/club de l'Espérance	100 €
6574	Société de chasse de Percey	30 €
6574	Fondation du Patrimoine	55 €
6574	Germi'Kids (parents d'élèves)	300 €

- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Après lecture de la note synthétique, Mme ROUGET présente le budget principal 2020.

Le conseil municipal vote le budget principal primitif 2020 lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à **235 093,60 €** pour la Section de Fonctionnement, et à **127 171,33 €** pour la Section d'Investissement.

- CHOIX DES ENTREPRISES – AMENAGEMENT AUTOUR DE L'EGLISE

La demande de subvention DE'IR est en cours d'instruction auprès des services de la Préfecture, il en est de même pour la subvention Villages de l'Yonne auprès du Conseil Départemental.

Présentation de plusieurs devis pour l'aménagement d'accessibilité autour de l'église.

Réparation des deux portails d'entrée

L'entreprise AMDS, pour un montant de 5 750,00 € HT (6 900,00 € TTC), est retenue.

Aménagement de l'allée + seuils de portail

L'entreprise GCTP, pour un montant de 10 997,16 € HT (13 196,59 € TTC), est retenue.

- INFORMATIONS DIVERSES

M. le maire informe le conseil d'un problème aux abords du pont sur le ru route de la Sogne, en bordure des propriétés TAVARES et MOREAU. A cet endroit le ru est fortement envasé. Il est à prévoir un curage avant l'hiver prochain, ainsi que sous le pont. De plus, nous avons pu constater que le parapet du pont, côté nord est fortement endommagé. Des investigations sont en cours et une réparation est à prévoir.

Depuis plusieurs années, au niveau de l'écluse 103, au long de la RD 905, une plante invasive, la renouée, prolifère, gênant la visibilité. Les services du département et du Canal de Bourgogne ont été contactés. Une réunion est prévue avec le Canal de Bourgogne mardi 9 juin.

Le 4 juillet 2020 :

- ELECTION DU MAIRE

M. BOUCHERON Daniel est élu maire de la commune de Percey, avec 11 voix

- ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur JAMBON Maurice est élu 1^{er} adjoint, avec 7 voix.

Monsieur BONNETAT Daniel est élu 2^e adjoint, avec 8 voix.

Madame ROUGET Edith est élue 3^e adjoint, avec 10 voix.

- CHARTE DE L'ELU

M. le maire donne lecture de la charte de l'élus local et en remet une copie aux élus.

- INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Sur proposition de M. le maire, celui-ci demande de fixer les indemnités de fonction mensuelles d'un montant inférieur au barème.

Maire : taux 17 % de l'indice 1027 (661,20 € au lieu de 991,00 €)

Adjoint : taux 6 % de l'indice 1027 (233,36 € au lieu de 385,05 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le montant des indemnités

- DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

Articles 4, 6, 8, 9, 13, 16, 17 et 20 du CGCT (cf. art. L.2122-22 et 23).

- DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Le conseil municipal désigne M. BONNETAT Daniel, correspondant de la commune en charge des questions de défense. Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation

- CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

✿ Commission d'Appels d'Offres :

Mme MAZERON Régine, M. JAMBON Maurice et M. BONNETAT Daniel en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

M. MOREAU Sébastien, M. PIROELLE Claude et Mme ROUGET Edith en tant que membres suppléants ;

✿ Commission de la Voirie :

M. JAMBON Maurice, M. BONNETAT Daniel, M. PIROELLE Claude, M. MOREAU Sébastien, M. VALLET Laurent et M. BAILLY Jean-Claude.

✿ Commission Travaux et Bâtiments :

Mme MAZERON Régine, M. JAMBON Maurice, M. BONNETAT Daniel, M. PIROELLE Claude, M. MOREAU Sébastien, M. SAVOURE Jean-Claude et M. BAILLY Jean-Claude.

✿ Commission Communication :

Mme ROUGET Edith, Mme VILPOUX Marie et M. BONNETAT Daniel.

✿ Commission des Fêtes :

Mme ROUGET Edith, M. BONNETAT Daniel, M. PIROELLE Claude, M. VALLET Laurent et M. BON Dominique.

✿ Commission de l'Action Sociale :

Mmes MAUREY Liliane, VILPOUX Marie, GEYDET Mélanie, MAZERON Régine et MM. BONNETAT Daniel, SAVOURE Jean-Claude, JAMBON Maurice, HOGENDOORN Arie.

- DESIGNATION DES DELEGUES

SDEY	
1 Titulaire	1 Suppléant
JAMBON Maurice	BONNETAT Daniel
SAEP de VILLIERS VINEUX	
2 Titulaires	2 Suppléants
BOUCHERON Daniel	JAMBON Maurice
PIROELLE Claude	MOREAU Sébastien
SMBVA – représentant CCSA	
1 Titulaire	
BOUCHERON Daniel, Maire	
SMBVA ruissellements	
1 Titulaire	1 Suppléant
BONNETAT Daniel	VALLET Laurent

- NOMINATION DU REGISSEUR DE RECETTES

Mme MAZERON Régine est désignée régisseur de recettes pour la gestion de la salle des fêtes, et M.JAMBON Maurice, en suppléant.

- AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC

Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer les actes de recouvrement des produits locaux, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la Collectivité en le rendant plus aisé.

Le conseil municipal accorde au comptable Public du Centre des Finances Publiques, qui gère les finances de la commune, une autorisation permanente de poursuites concernant les oppositions à tiers détenteurs, les saisies d'huissier afin de recouvrer les recettes de la Collectivité relatives au budget général.

- MOT DU MAIRE EN FIN DE SEANCE :

« Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection et vous remercier pour votre confiance. Mais je voudrais aussi faire une mise au point.

Pendant les mois qui ont précédé ces élections municipales, j'ai subi une campagne de dénigrement de la part de quelques personnes de la commune.

« Incapacité de gestion, âge avancé, et bien d'autres griefs... »

La mise en cause de la légitimité de plusieurs conseillers, des adjoints et de moi-même, a frôlé la diffamation.

Je voudrais aujourd'hui en public réitérer tout mon soutien à ces conseillers qui se sont sentis bafoués par certains.

Pour ma part, comme aimait à le souligner mon prédécesseur, « je laisserai **braire** et je continuerai mon chemin. »

-

Election du 4 juillet 2020

Les membres du nouveau conseil municipal de Percey vous remercient de la confiance que vous leur avez témoignée. Dans le souci des intérêts communaux, nous nous engageons à représenter dignement notre village.



C'est avec beaucoup de fierté et d'émotion que M. le maire et ses adjoints ont accepté de diriger les affaires communales, entourés par cette nouvelle équipe.



LA VIE COMMUNALE

Début janvier est l'occasion pour M. le maire et le conseil municipal de présenter ses vœux à la population de notre commune. Le bilan de la mandature qui s'achève a été présenté devant toujours autant de Perciquois et d'élus des communes voisines.

Mais la partie la plus agréable, c'est bien le partage de la galette des rois offerte par le comité des fêtes-club de l'espérance.



LES TRAVAUX :

Aménagement d'une aire de détente – Départ de randonnées

Lors de ces travaux subventionnés à 70 %, l'entreprise MANSANTI a mis à jour la canalisation qui alimentait l'ancien lavoir. Se reporter au Perciquois n° 7 d'avril 2010.



Cet emplacement est très prisé par les pêcheurs.



Travaux de curage de fossés au hameau des Milleries :

Sur le chemin, derrière les Milleries et le chemin longeant la propriété de M. SCHENDORF, l'entreprise CERTENAY a exécuté ces travaux, aidée par les agriculteurs qui ont évacué la terre.

Avant ces travaux, l'eau du fossé, bouché, débordait chez les riverains.

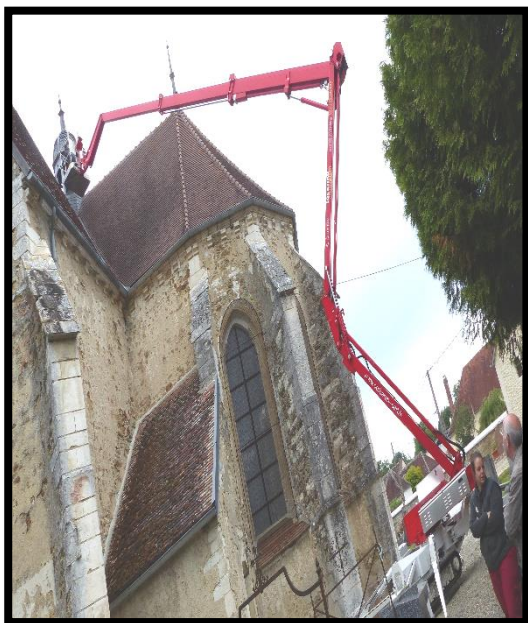


Ces photos nous montrent bien le volume de terre évacué.

Reprise des protections en plomb sur le clocheton de l'église

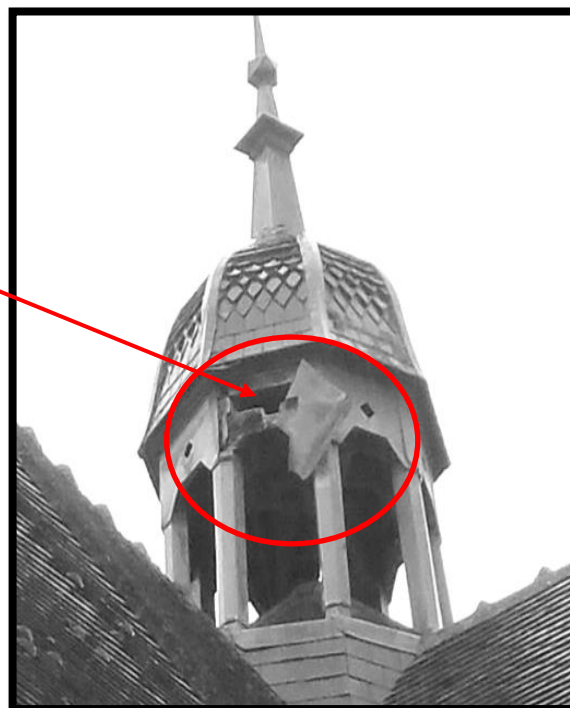
Par suite d'un coup de vent, une protection du jambage (partie en bois), une plaque de plomb s'est désolidarisée laissant la pluie pénétrer sur le bois. Cette plaque risquait de se détacher en causant des dégâts à la toiture et, surtout, en tombant, provoquer des accidents.

Pierre, de l'entreprise PARISOT, est intervenu à l'aide d'une nacelle afin de remettre l'ensemble en place.



Plaque de plomb avant réparation

Après réparation



Des gestes pour bien vivre ensemble à PERCEY

Rappel des règles de bonne conduite

JE RESPECTE MON VOISINAGE

A partir d'une certaine intensité, les nuisances sonores sont répréhensibles. Ce qu'il faut retenir...

- Bricolage – Jardinage

Les travaux nécessitant tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, perceuses, scies mécaniques peuvent uniquement être effectués aux horaires suivants :

Jours ouvrables 8h30 – 12h et 14h30 – 19h30

Samedi 9h – 12h et 15h – 19h

Dimanche et jours fériés 10h – 12 h et 16h – 18 h

- Tapage

Bien entendu, en cas de tapage diurne ou nocturne, la première des choses est d'engager une démarche amiable auprès de son auteur. Toutefois, si cela échoue, il devient alors impératif de saisir l'autorité la plus proche qui pourra ainsi constater la nuisance et ordonner la cessation du trouble : police municipale ou gendarmerie.

BRULAGE

Le brûlage est interdit toute l'année (article 84 du règlement sanitaire départemental) en zone urbaine, périurbaine et en zone rurale lorsqu'il existe un système de déchèterie, car il génère des émissions de nombreuses substances toxiques pour l'homme et contribue largement à la dégradation de la qualité de l'air.

Cette règle s'applique aux particuliers et aux entreprises d'espaces verts et paysagistes. Les déchets concernés sont les tontes de pelouse, les tailles de haie, les élagages et débroussaillages.

LES HISTORIETTES DE LILLANE

- Une femme demande à un pharmacien de lui donner quelque chose contre le hoquet.
Aussitôt celui-ci lui administre une gifle en pleine figure.
 - « Je parie que le hoquet a disparu, dit-il »
 - Euh...non, « c'était pour ma sœur qui est restée dans la voiture. »
- « Pourquoi dis-tu que les chats sont des égoïstes », demande un mari à sa femme.
 - « Par ce que c'est vrai mon minet. »
- Le prix des œufs a beaucoup augmenté « qu'en pensez -vous ? »
 - « C'est évident, ce sont les poules qui s'en mettent plein les poches ».
- Le père de Toto va chez le médecin avec lui :
 - « Mon fils ne fait que des bêtises ! comment faire pour qu'il arrête ?
 - « Achetez- lui un vélo ! » Réplique le médecin.
 - « Il arrêtera ses imbécillités ? »
 - « Non, mais il ira les faire plus loin. »





LES ASSOCIATIONS

COMITE DES FETES – CLUB DE L'ESPERANCE

Dimanche 2 février 2020, un après-midi jeux et crêpes :

Afin de partager un moment de convivialité à la salle des fêtes, c'est une trentaine de personnes qui s'est réunie autour de différentes tables : scrabbles, rummikub, uno, belote, etc., et bien d'autres jeux amenés par les participants ou prêtés par le club du temps libre (que nous remercions).

Les parties de jeux ont défilé tout l'après-midi, sans oublier le réconfort « d'une pause gouter » autour d'un buffet de crêpes au sucre, Nutella, confiture maison et vin chaud, coca, oasis... qui a ravi les papilles de nos participants gourmets.

Cet encas a été offert par le comité des fêtes et préparé par ses bénévoles, qu'ils en soient remerciés.

Cet après-midi a été fort agréable et distrayant... A refaire !!!



INFO

Assemblée générale, rando de printemps, vide greniers, fête de la musique (qui devait se faire à Butteaux avec les 3 comités « Butteaux-Les Croûtes-Percey »), l'apéro concert, les bistrots nomades, rando nocturne, repas à thème, loto, le comité de fêtes a choisi, en accord avec M. le maire, d'annuler l'ensemble des festivités prévues cette année, en raison des mesures sanitaires trop contraignantes et par souci de protéger un nombreux public, d'une contamination possible.

En espérant une amélioration des conditions sanitaires et un allègement des dispositions gouvernementales, nous pourrions peut-être envisager une édition 2021.

RESTEZ PRUDENTS ET PRENEZ SOIN DE VOUS.

Suite au départ de Pierre VILLETARD et à la démission du poste de secrétaire de Véronique FOURNIER, nous tenons à les remercier pour leur implication au sein du comité pendant plusieurs années.

Isabelle BAILLY a été nommée nouvelle secrétaire et Anne MOREAU secrétaire adjointe. Merci à elles ! Nous souhaitons la bienvenue à Michel MICHY qui a rejoint l'association.

Des journées « entretien du matériel » (barnums, tables, bancs, bâches) sont effectuées au cours des vacances scolaires (disponibilité du préau).

Un grand MERCI à tous ceux qui donnent de leur temps pour essayer de faire bouger PERCEY.

Pour le comité des fêtes

José MAZERON

CET ESPACE VOUS EST RESERVE

Certains d'entre-vous, surtout pendant cette période de confinement, ont fait des activités diverses qu'ils pourraient nous faire partager, par exemple : des nouvelles recettes, des jeux, des lectures, du jardinage etc...

En parlant de lectures, j'ai moi-même passé beaucoup de temps à lire. J'ai découvert dans mes lectures des pays inconnus et des histoires incroyables.

Un exemple : 'L'ÎLE DU DIABLE' de Nicolas BEUGLET – un livre policier un peu spécial inspiré par une île perdue au milieu des plaines glaciales de Sibérie appelée île de Nazino.

L'affaire de Nazino

En 1933 dans l'ex-URSS, sont déportés 6000 personnes sur la petite île de Nazino. Plus de 4 000 de ces déportés y sont morts. Située sur l'Ob, dans une région isolée de Sibérie occidentale à 800 km au nord de Tomsk. Elle est surnommée depuis « l'île de la mort », « l'île du diable » ou encore « l'île aux cannibales ».

Joseph STALINE, révolutionnaire bolchevik et homme d'État soviétique dirige l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) à partir de la fin des années 1920 jusqu'à sa mort en établissant un régime de dictature absolue. Ne supportant dans son peuple ni les personnes fragiles et inutiles, ni, et surtout pas, les opposants à son régime, il en expédie certains sur cette petite île perdue d'où il est quasiment impossible de s'échapper et où il fait un froid 'sibérien' en hiver.

Le froid et la faim poussent ces humains à se comporter comme des bêtes. Ils commencent d'abord par manger les entrailles des morts et quand il n'y a plus de morts, à tuer et dévorer leurs camarades d'infortune.

Livre bien écrit – Suspens garanti.

Marie

Si vous voulez nous faire partager une de vos expériences quelle qu'elle soit, vous pouvez vous adresser à la mairie de Percy, nous vous contacterons. Vous pouvez également emprunter le livre si vous le souhaitez.



ETAT CIVIL

DECES

Le 8 janvier 2020 M. Régis NICOL

Le 26 mars 2020 Mme Roberte METIVIER

Le 19 avril 2020 M. Hajaj ZAROUALA

Le 16 juin 2020 Mme Mathilde CORNU

Nous adressons nos sincères condoléances à leur famille

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web : www.percey.fr

Un ordinateur connecté pour les personnes qui souhaitent faire des démarches en ligne : CNI, pole-emploi... CV, courriers... est en accès libre aux heures d'ouverture de la mairie. Pour les démarches nécessitant l'assistance du secrétariat, il sera demandé de prendre un RV notamment pour les déclarations de revenus en ligne afin d'assurer la disponibilité du secrétariat et la confidentialité.

Communauté de communes Serein et Armance (T: 03 86 80 50 50)

SPANC – Portage de repas (T : 03 86 35 94 15 lundi et jeudi) - Ordures ménagères (T : 03 86 43 46 43)

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Edith ROUGET - Marie VILPOUX et Christian BOIX

**** Vous trouverez en PJ : Relevé pluviométrique de 2001 à 2019 – Analyse de notre eau par l'ARS -
- Détail des pays qui se sont connectés sur notre site en 2019.*

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.

IPNS